



Joint de carrelage pose de faïence sdb

Par **lou**, le **23/01/2012** à **19:58**

Bonjour, j'ai fait poser une faïence murale dans ma douche et fais faire les joints. Mon carreleur Je me suis rendue compte que ceux-ci n'étaient pas très bien réalisés couleur (blanc) différente sur les trois parois, épaisseur différente....j'ai donc repris contact avec mon carreleur qui, après une longue discussionm'a dit que effectivement à des endroits il en manquait et que "on dirait déjà un carrelage qui a deux ans"....jusque là je ne l'avais pas réglé j'ai reçu un courrier recommandé où il me précise qu'il va confier le dossier à un cabinet spécialisé qui mettra en œuvre toutes les démarches nécessaires au recouvrement de la créance " je lui ai donc envoyé en recommandé un acompte et lui ai demandé un rendez-vous. il m'a répondu qu'il ne revienne plus sur le chantier que je devais le payer en totalité et qu'il ferait le nécessaire après règlement ...je n'ai pas très confiance d'autant plus qu'il m'agresse au téléphone et me menace de prendre un expert, et me parle de diffamation....je vous précise qu'il m'a carrelé une colonne que je ne lui avais pas demandé de faire ???et que selon les dires de mes amis le sol n'est pas de niveau que dois-je faire ?